



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 24 juin 2026

Délibération 2026-06-05

**Approbation et installation de
commissions permanentes et
thématiques liées au fonctionnement
du SCOT**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de la mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Christian ANSELME, Éric BARITHEL, Franck BOGEY, Antoine de MENTHON, Marcel GIANNOTTY, Jean-François GIMBERT, Bruno LYONNAZ, Alexandre MULATIER-GACHET, Danielle ROCHET, Hugo ROUX, André SAINT-MARCEL, Laure TOWNLEY-BAZAILLE, Christian VIVIAND

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Johana RUBIN-DELANCHY

Délégué(e)s suppléants présent(e)s mais ne pouvant pas voter : Pascal MANZON

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Jérôme CHAMOSSET, Stéphane DUPONT-BOIS, Gaëlle POIRIER, Stéphane RIALLAND

Délégué(e)s suppléants présent(e)s mais ne pouvant pas voter : Richard GOLAZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Azzdine BOUIREK, Emmanuel CHAPUIS, Laurence GODENIR

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Michèle DOMENGE-CHENAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Nathalie HENRY

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Caroline DUHAMEL, Roland LOMBARD, David MARIN-PACHE, Isabelle VENDRASCO

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Jean-Pierre FAVRE

Procuration : Yohann TRANCHANT donne procuration à Isabelle VENDRASCO

Hugo ROUX est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96 –
Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr

Délibération 2026-06-05

Délibération 2026-06-05

Approbation et installation des commissions permanentes et thématiques liées au fonctionnement du SCoT

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la révision, du suivi et de la mise en œuvre opérationnelle du SCoT du bassin annécien, deux types de commissions pourraient être mises en place :

- **Les commissions thématiques,**
- **Les commissions permanentes liées au fonctionnement du Syndicat Mixte du SCoT.**

Dans le cadre de l'élaboration, la révision, la modification ou de la gestion du SCoT, des commissions thématiques peuvent être créées par le Comité Syndical. Les membres du comité doivent se prononcer, sur l'installation de ces commissions

Commissions thématiques :

Il est proposé quatre commissions thématiques :

la **Commission Aménagement, Habitat et Sobriété Foncière.**

Cette dernière aura comme périmètre les questions liées à l'habitat, l'urbanisme stratégique, au foncier, la consommation d'espace et plus particulièrement le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le renouvellement urbain.

la **Commission Mobilités, Équipements et Services au Territoire.**

Cette dernière aura comme périmètre les questions liées aux mobilités, les transports, l'accessibilité, les équipements structurants, les services à la population.

La **Commission Transition Écologique, Paysages et Ressources**

Cette dernière aura comme périmètre les questions liées à la biodiversité, l'eau, la forêt, le climat, l'énergie, les carrières, les paysages, les risques et la résilience des territoires.

La **Commission Agriculture et Développement Territorial**

Cette dernière aura comme périmètre les questions liées à l'agriculture, l'économie, le commerce, le tourisme, l'emploi, le foncier économique, l'attractivité du bassin.

Les commissions thématiques se réuniront autant que de besoin et assureront un suivi régulier de l'évolution du territoire.

Concernant le fonctionnement des commissions thématiques, les membres du Comité Syndical doivent se prononcer sur les dispositions suivantes :

- Élargir la composition des commissions aux suppléant(e)s du Comité Syndical,

Lors de la réunion du bureau du 10 juin 2026, la vice-présidence de chaque commission permanente thématique a été répartie comme suit :

Commissions thématiques	Vice-président(e) délégué(e)s
Aménagement, Habitat et Sobriété Foncière	Isabelle VENDRASCO et Franck BOGEY
Mobilités, Équipements et Services au Territoire	Jérôme CHAMOSSET et Bruno LYONNAZ
Transition Écologique, Paysages et Ressources	Hugo ROUX et Laure TOWNLEY-BAZAILLE
Agriculture et Développement Territorial	Christian ANSELME et Yohann TRANCHANT

Commissions permanentes liées au fonctionnement du Syndicat Mixte :

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
 18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96 –
 Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr

Les deux commissions permanentes liées au fonctionnement du Syndicat Mixte sont les suivantes :

- Une commission **Finances administration générale et moyens**,
- Une commission **documents d'urbanisme**.

La commission des **finances administration générale et moyens** a pour mission principale de préparer le budget et d'en assurer le suivi. Cette commission se réunit en fonction des besoins.

La commission **documents d'urbanisme**, a pour mission de suivre, l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme locaux et des documents de politiques sectorielles. Cette commission assure la bonne déclinaison, dans les documents d'urbanisme locaux et de politiques sectorielles, des orientations du SCoT dans un principe de compatibilité.

Cette commission se réunit en fonction des dossiers transmis au Syndicat Mixte. La commission documents d'urbanisme formule un avis technique qui est présenté en Comité Syndical et validé à cette occasion. La commission documents d'urbanisme peut également entendre toutes communes et EPCI et personnes qualifiées en amont de l'arrêt de la procédure engagée.

Concernant le fonctionnement des commissions finances et administration générale et documents d'urbanisme, les membres du Comité du SCoT doivent se prononcer sur les dispositions suivantes :

- Élargir la composition des commissions aux suppléants du Comité Syndical,

Lors de la réunion du bureau du 10 juin 2026, la vice-présidence des commissions permanentes liée au fonctionnement a été répartie comme suit :

Commissions permanentes liées au fonctionnement	Vice-président(e) délégué(e)s
Finances administration générale et moyens	Mme Laurence GODENIR
Documents d'urbanisme	Alexandre MULATIER-GACHET et Charlotte BOETTNER

Fonctionnement de l'ensemble des commissions :

Concernant plus largement le fonctionnement de l'ensemble des commissions, il est proposé d'adopter les dispositions suivantes :

1. Il est proposé d'élargir la composition des commissions aux suppléants du Comité Syndical.
2. Les séances des commissions ne sont pas publiques.
3. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles statuent à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé. S'il y a partage des voix, le rapport relatif à l'affaire en cause doit le mentionner, la voix du Président étant toutefois prépondérante.
4. Elles peuvent désigner en leur sein un rapporteur, qui en accord avec le Président du Syndicat Mixte pourra présenter en Comité Syndical le rapport proposé à la délibération.
5. Le Président du Syndicat Mixte est membre de plein droit de toutes les commissions.
6. Les commissions peuvent entendre en tant que de besoin, des personnalités qualifiées extérieures au Comité Syndical.

Le comité syndical est invité à approuver la constitution et la composition des commissions du SCoT

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Abstention : 00

La constitution des commissions du SCoT est approuvée à l'unanimité de membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 24 juin 2026.

Le Secrétaire de Séance,

Hugo ROUX

de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du
Le Président,

Le Président,



Antoine de MENTHON